

Monsieur le Directeur du Bureau Afrique de l'Ouest de l'AUF,
Messieurs les présidents des universités de Lomé et de Kara,
Madame et Messieurs les vice-Présidents des universités de Lomé et de Kara,
Monsieur le Conseiller spécial du Président de la République,
Mesdames, Messieurs les Doyens, Directrices et Directeurs de facultés et Ecoles,
Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,
Chères étudiantes et chers étudiants,
Mesdames et messieurs, chers collègues,

Je voudrais cet après-midi m'adresser particulièrement à tous les collègues enseignants-chercheurs pour dire ce que nous sommes en train de faire avec tous les responsables des universités publiques. Il ne s'agit pas d'un discours classique et encore moins d'un discours de clôture puisque nous ne terminons pas un processus, mais au contraire nous le prolongeons, pour aller, je l'espère, le plus loin qu'il nous sera possible dans l'atteinte des objectifs assignés à nos universités publiques.

Pendant ces deux jours, en présence du directeur du bureau Afrique de l'Ouest de l'Agence Universitaire de la Francophonie, que je remercie pour son appui et ses interventions, nous avons débattu des difficultés auxquelles nos universités publiques sont confrontées. Nous avons aussi ouvert ou ré-ouvert des voies pour faire de notre sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche un atout pour la jeunesse de ce pays et pour l'avenir économique, social et culturel du Togo.

Pourquoi en présence de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ? Parce que nous sommes francophones, nos universités sont francophones et l'AUF est pour nous un partenaire naturel et privilégié. L'AUF est un réseau de 800 universités réparties dans cent pays dans le monde avec des expertises diverses avérées, touchant les questions du monde universitaire. Nous sommes donc heureux de l'appui et de l'accompagnement de l'AUF. Je voudrais au nom du Chef de l'Etat et du gouvernement, remercier le Professeur Jemaiel BEN BRAHIM et le prier de transmettre ma gratitude au Recteur Jean-Paul de Gaudemar qui soutient cette initiative.

Mesdames et messieurs nous avons discuté et échangé franchement depuis hier. En restant dans le même état d'esprit, c'est tout aussi franchement que je voudrais poursuivre, en rappelant quelques orientations de l'université moderne à laquelle nous aspirons tous.

Qu'est-ce qu'une université moderne ?

C'est un creuset d'idées, une fabrique de tous ces savoir et savoir-faire que les enseignants ont pour mission de transmettre à leurs étudiants. C'est vrai, ceux-ci sont toujours plus nombreux et les locaux pour les accueillir ne sont pas toujours en adéquation avec la noble mission de formation et de transmission des connaissances.

Nous avons parlé de gouvernance : ce n'est pas qu'un mot, c'est un état d'esprit et un comportement collectif, c'est une responsabilisation de chaque acteur dans les tâches qui lui sont affectées. Chacun

doit rendre compte de tous ses actes, de la manière dont il exerce ses fonctions, des résultats qu'il obtient.

Nous avons parlé de contrat de performance, d'objectifs, d'évaluation, d'indicateurs ; nous avons parlé d'assurance-qualité. Les deux concepts sont liés : la gouvernance doit permettre d'assurer la qualité à tous les niveaux de responsabilité. Pour atteindre l'efficacité et l'efficience que nous visons, il nous faut plus que jamais traduire ces concepts en actions quotidiennes, en comportements. C'est précisément à ce niveau que le bât blesse le plus souvent. Une université moderne repose sur l'implication de tous les membres de la communauté éducative, chacun au niveau qui est le sien, « la bonne personne à la bonne place », comme disent les anglicistes ou anglophones. Je rajouterai que pour atteindre l'efficacité optimale, il est nécessaire de produire le meilleur travail à chaque place.

Chers collègues,

Il est notoire que notre pays n'a pas assez d'enseignants. Nous sommes bien loin du ratio d'un enseignant pour trente étudiants préconisé par l'UNESCO pour les universités africaines. La priorité est donc d'affecter les enseignants aux tâches pédagogiques et scientifiques. Les fonctions administratives, pour l'essentiel, doivent être confiées autant que possible à un personnel administratif. Les technologies de l'information sont également un atout que nous devons mettre à profit pour pallier quelque peu l'insuffisance d'enseignants. Elles peuvent nous aider à offrir à tous l'opportunité de suivre des cours de qualité, attractifs et régulièrement mis à jour. S'agissant de la mise à jour régulière de nos cours, d'une part, il y aurait sûrement beaucoup à dire ; mais j'en fais pour l'instant l'économie. D'autre part, qu'en est-il de la question de la mise en ligne des cours, des enseignements ? Combien d'entre nous, après les formations dispensées par le Centre Numérique Francophone (CNF), ont pu mettre leurs cours en ligne, ont franchi le pas ? Une université moderne ne peut faire l'impasse du numérique. Elle ne peut ignorer les atouts de l'image, de la vidéo, des simulateurs, etc. Ne devons-nous pas être à même de mieux nous organiser pour nous approprier ces outils virtuels ?

Dans un autre ordre d'idées : à qui un enseignant affecté dans une université publique et rémunéré sur le budget de l'Etat est-il prioritairement redevable de son temps, sinon à cette université et à ses étudiants ? Bien loin de moi l'idée de dénier aux enseignants le droit d'exercer dans les établissements privés d'enseignement supérieur et de couper ainsi le lien entre institutions d'enseignement supérieur public et privé. Il n'est pas dans notre intention de vouloir assécher le vivier d'enseignants pour secteur le privé.

Bien au contraire. Nous reconnaissons tous l'importance du secteur de l'enseignement supérieur privé dans le paysage éducatif actuel. Il ne s'agit pas de réduire son envergure. Il s'agit au contraire de mieux le structurer. Le gouvernement appelle de ses vœux le recrutement par les établissements privés d'enseignants permanents, non seulement le recrutement mais aussi la formation. C'est en s'appuyant sur leurs ressources humaines propres que les universités privées pourront asseoir leur position et remplir la mission qui est attendue d'elles.

En attendant que les nouveaux enseignants recrutés par les établissements privés d'enseignement supérieur soient en capacité d'exercer pleinement leurs fonctions d'encadrement pédagogique, il est normal que les enseignants-chercheurs des universités publiques les assistent et les accompagnent. Cela suppose cependant que les enseignants du public accomplissent prioritairement les tâches qu'ils

doivent au service public, toutes les tâches, celles qui les conduisent devant les étudiants, évidemment, mais aussi celles qui se traduisent en réunions, en participation aux commissions, en encadrement de mémoires et thèses, en conseils universitaires divers.

L'Etat devra continuer de faire plus et mieux. Mais il n'est pas admissible que les enseignants universitaires ne donnent pas à l'université publique le temps exigé par des activités statutaires. L'investissement demandé relève d'un contrat moral, d'un devoir moral. Le fonctionnement de l'université repose sur des règles ; nous devons montrer l'exemple en les appliquant à nous-mêmes en premier. Un enseignant qui s'acquitte correctement de ses charges est en droit d'exiger de ses étudiants qu'ils respectent le règlement.

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Ceci m'amène à une autre observation.

Vous n'êtes pas uniquement des enseignants, vous êtes des enseignants-chercheurs. La différence est de taille. Le constat fait par vous-même est qu'il y a beaucoup de laisser-aller en matière d'encadrement et de suivi des étudiants. Mais la gloire d'un professeur ne réside-t-elle pas dans le nombre d'étudiants qu'il a éduqués, à qui il a donné les outils pour atteindre son niveau de savoir et, autant que possible, le surpasser ? Que devons-nous faire pour corriger cette situation impérativement ? Il est certain que nos étudiants sont la richesse de notre pays. Des générations toujours plus nombreuses se pressent aux portes de l'enseignement supérieur. Cela constitue tout à la fois un facteur éminemment positif mais aussi un défi colossal auquel nous devons faire face.

Autre point de préoccupations qui va dans le sens des réformes engagée, il nous faut revoir de toute nécessité le modèle économique de l'université publique. Nous devons nous engager vers un mode de gestion encore plus rigoureux inspiré du mode de gestion des entreprises privées. Il importe au plus haut point que l'Université publique s'organise pour engranger des ressources propres plus importantes. Elle doit développer ses capacités à lever des cofinancements, à interpeller des bailleurs nationaux et internationaux, à mobiliser des énergies.

Le temps est venu par ailleurs d'actualiser le montant des frais perçus à l'inscription à l'université. Il n'est évidemment pas question d'aligner ces montants sur ceux des établissements privés d'enseignement supérieur. Je réaffirme la mission de service public des universités publiques du Togo. Mais un service public doit être viable, il doit se donner les moyens de perdurer. Cette mesure s'impose à nous. Elle implique une plus grande participation des différentes composantes de la nation : le secteur privé, la société civile, les collectivités locales, les familles, les apprenants eux-mêmes. Il ne s'agit pas non plus d'une mesure anti sociale, puisque des mesures d'accompagnement s'articuleront à cette augmentation inéluctable des frais de scolarité. Le gouvernement mettra en œuvre une nouvelle politique des bourses fondée sur des critères non seulement de performance mais aussi des critères sociaux. La bourse est une aide, une assistance, à ceux qui ont besoin d'un soutien pour poursuivre leurs études. Les plus brillants parmi les bacheliers et les étudiants bénéficieront d'une attention particulière, de même que les démunis qui font preuve de leurs aptitudes à poursuivre des études supérieures.

Je voudrais aussi dire qu'être étudiant n'est pas un métier. On est étudiant, pendant un certain temps, nécessaire à l'acquisition des connaissances et des compétences sanctionnées par un diplôme qui devrait permettre d'entrer dans la vie active et d'exercer un métier, contribuant ainsi au

développement social et économique national. Le système LMD repose sur un schéma 3 – 5 – 8 avec pour chaque niveau, une année dérogatoire. Ne devons-nous pas nous y tenir rigoureusement ? Cela signifie que nous devons veiller à ne plus réinscrire les éternels étudiants ; ce n'est pas leur rendre service, ce n'est pas non plus rendre service à leurs condisciples, au budget de l'Etat et à la nation.

Permettez que je relève également les retards importants accusés dans la remise des notes des divers contrôles et examens. Je suis conscient des difficultés liées à la question de la massification, des problèmes posés par les effectifs pléthoriques. Des solutions technologiques existent, nous devons nous les approprier. L'intérêt d'une évaluation formative n'est-il pas, bien plus que la note, l'appréciation, les conseils donnés aux étudiants ? Encore faudrait-il que ceux-ci voient leurs copies annotées ! Comment comprendre le mystère dont certains entourent les copies annotées ? Nous nous sommes engagés à repenser notre dispositif pour mettre en adéquation, selon la formule consacrée, la formation et l'emploi. L'université moderne vise l'employabilité des diplômés, c'est-à-dire de tous les étudiants, car notre objectif est de donner à chacun le diplôme auquel ses capacités, sa motivation, son travail personnel et le soutien de ses enseignants lui permettent de prétendre.

Le Togo, à l'instar de nombreux autres pays, notamment de la zone UEMOA, a adopté le système LMD. Mais nous convenons tous que la version togolaise du LMD est à parfaire. Elle ne fait pas encore suffisamment de l'étudiant l'acteur de ses apprentissages, elle ne lui permet pas de créer son propre parcours, elle n'offre pas assez de passerelles. Comment redonner de la souplesse au dispositif actuel ? Comment replacer l'étudiant au centre, comment élargir l'éventail des parcours possibles ? Nous avons évoqué les reprogrammations d'Unité d'Enseignements (UE), nous avons envisagé de créer les paquets, que la version actuelle n'autorise pas, contrairement à ce qui se fait dans de nombreux autres pays. Comment accélérer la mise en place des filières professionnelles ou professionnalisantes, visées majeures de la réforme LMD ? Autant de questions auxquelles il nous faut répondre très rapidement. Il convient de repenser le système, pour que tous, étudiants et enseignants, nous recouvrions une liberté que nous n'avons pas su conserver dans l'adaptation que nous en avons faite. C'est en cela aussi que notre université sera moderne. Si elle accepte de se remettre en question, si elle s'ouvre sur son environnement, si elle interagit avec le monde.

Je voudrais conclure. Au-delà des lois et des règlements qui changent comme change le monde pour qui elles sont faites, ce qui doit perdurer, rester intangible et inflexible, c'est notre volonté de bâtir une université en phase avec les préoccupations de notre temps, capable de répondre aux aspirations de ses usagers, enseignants et étudiants, au service des citoyens, de l'Etat et de la nation. C'est cela l'université moderne que je vous propose de modeler ensemble avec l'Etat et les différentes composantes de la nation sous la haute autorité du Président de la République.

Je vous remercie.